



BREST, le 19 mars 2015

Parodie de consultation sur l'eau potable en Loire-Bretagne

Consommateurs ! Faites valoir votre point de vue

avec l'UFC-Que Choisir de Brest

À l'occasion de la Journée Mondiale de l'Eau du 22 mars et alors que le public est invité à se prononcer sur les futures mesures de protection de l'eau potable pour la période 2016-2021, l'UFC-Que Choisir de Brest dénonce la caricature de consultation organisée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et enjoint les consommateurs à défendre leur intérêt en utilisant l'argumentaire qu'elle a préparé à cet effet.

En Bretagne la prolifération incontrôlée des algues vertes sur le littoral est la marque visible de la pollution par les nitrates. Celle des cyanophycées est la marque visible de la pollution par les phosphates. La pollution par les pesticides est invisible mais bien réelle. En Loire-Bretagne 50 % des nappes phréatiques et 40 % des rivières sont en mauvais état chimique du fait notamment de la présence de ces polluants.

C'est en théorie pour résoudre ces problèmes qui menacent la pérennité de cette précieuse ressource, que des mesures de protection de l'eau ont été définies par l'agence de bassin du même nom, pour la période allant de 2016 à 2021. Comme l'y oblige le Code de l'Environnement, l'Agence a mis sur son site Internet une consultation du public sur ces futures mesures. Mais sous une apparence démocratique, les questions et les choix de réponses proposés éludent en réalité les véritables enjeux de notre région :

- **La gabegie de la dépollution** : bien que le Grenelle de l'Environnement exige une protection des sources d'eau potable contre les pollutions par le biais d'un changement des pratiques agricoles, les budgets prévus par l'Agence pour 2013-2018¹ restent encore majoritairement affectés à la coûteuse dépollution de l'eau (76,8 %) plutôt qu'au changement des modes de production agricole. Mais plutôt que d'autoriser les consommateurs à s'exprimer, le questionnaire de l'agence reste scandaleusement muet sur cette question pourtant essentielle !
- **Le principe « pollueur payeur » bafoué** : alors que depuis maintenant 20 ans² le principe « pollueur-payeur » est censé régir le droit français de l'environnement, les coûts de traitement des pollutions agricoles en pesticides ou en nitrates, sont toujours financés à 81 % par les consommateurs et seulement à 10 % par les agriculteurs ! Or non seulement le questionnaire reste muet sur cette injustice flagrante, mais en outre il dissuade les consommateurs

110^e programme d'intervention de l'Agence Loire-Bretagne pour la période 2013-2018 - Source : rapport de la Cour des Comptes - Février 2015

2 Loi no 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement dite Loi Barnier.

d'opter pour une meilleure protection de l'environnement, en l'avertissant que celle-ci lui coûterait plus cher !

- **Des décisions prises sous influence** : ces choix, catastrophiques du point de vue de l'environnement, s'expliquent par la composition des instances décisionnaires au sein de l'agence. Ainsi, au Conseil d'Administration de l'Agence, les consommateurs ne représentent que 9 % des usagers contre 55 % pour les professionnels ! Mais là encore, le questionnaire de l'Agence fait l'impasse sur ce déni de démocratie !

Refusant que les consommateurs du Nord-Finistère soient pris au piège d'un questionnaire manifestement biaisé, l'UFC-Que Choisir de Brest les enjoint à faire valoir leur point de vue d'ici le 18 juin 2015, en reprenant l'argumentaire développé par l'Association pour une mise en œuvre sans délai du principe « pollueur-payeur », d'une prévention des pollutions à la source et d'une représentation des consommateurs reflétant leur importance numérique et leur contribution financière. Le détail de l'argumentaire de l'UFC-Que Choisir est disponible sur <http://www.ufcquechoisir-brest.org/>

Si dans la suite de cette consultation des consommateurs, aucune modification n'était apportée au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), ni au budget prévisionnel 2013-2018, l'UFC-Que Choisir du bassin Loire-Bretagne continuera de boycotter le Comité de bassin (le soi-disant « parlement de l'eau »), comme elle le fait depuis deux ans pour les raisons exposées ci-dessus.

ANNEXE POUR LOIRE - BRETAGNE :

Le questionnaire de l'Agence de l'eau est disponible sur Internet à l'adresse suivante :

<http://www.eau-loire-bretagne.fr/>

(Dans la rubrique « *Consultation publique sur l'eau, les inondations et le milieu marin* »

cliquez sur « *Répondez en ligne au questionnaire Loire-Bretagne* »)

L'UFC-Que Choisir de Brest vous propose de répondre d'une part sur les questions consuméristes du questionnaire, comme indiqué ci-dessous. Mais comme la rédaction particulièrement générale et volontairement floue des questions et des réponses, empêchent les consommateurs de donner leur point de vue de manière précise sur les orientations les plus cruciales de la protection des ressources en eau, l'UFC-Que Choisir vous recommande en outre de compléter vos réponses par une observation générale à saisir dans la partie « *Avez-vous d'autres suggestions pour compléter ces propositions ?* » en fin de questionnaire :

Question : « *Retrouvez-vous dans nos propositions l'ensemble des problèmes sur l'eau et les inondations que vous rencontrez dans votre région ?* »

=> **Répondre : « Pas du tout »**

Questions : « *Le plan de gestion des eaux vous semble-t-il adapté :* »

- « *Pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes, la vie des milieux aquatiques et les différents usages, aujourd'hui, demain et pour les générations futures ?* »
=> **Répondre : « Pas du tout »**
- « *Pour préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?* »
=> **Répondre : « Pas du tout »**
- « *Pour partager la ressource disponible et réguler ses usages, et pour adapter les activités humaines et les territoires aux sécheresses ?* »
=> **Répondre : « Pas du tout »**
- « *Pour s'organiser ensemble pour gérer ainsi l'eau et les milieux aquatiques dans les territoires, en cohérence avec les autres politiques publiques ? Et pour mobiliser nos moyens de façon cohérente, équitable et efficiente ?* »
=> **Répondre : « Pas du tout »**

Question : « *Avez-vous d'autres suggestions pour compléter ces propositions ?* »

⇒ **Répondre :** « *Je considère que les questions et les propositions de réponse de ce questionnaire, ne reflètent en aucun cas les véritables enjeux de la protection des ressources en eau dans notre région et qu'elles éludent les véritables leviers d'action. C'est pourquoi, j'exige :*

- *que le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) pour le bassin Loire-Bretagne donne enfin la*

priorité à la réduction à la source des pollutions agricoles et industrielles, par rapport à la coûteuse dépollution des eaux,

- *que les coûts pharamineux des pollutions agricoles et industrielles ne soient plus financés par les seuls consommateurs, mais par les professions agricoles et les industriels, en application du principe « pollueur-payeur »,*
- *que le nombre de sièges accordés aux consommateurs au sein du Comité de Bassin et du Conseil d'Administration de l'Agence, reflète l'importance de leur contribution financière au fonctionnement de l'agence ».*